

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1425

15 juin 2013

SOMMAIRE

Actaler S.A.	68381	HBG S.A.	68381
Actaler S.A.	68390	HBG S.A.	68390
Argenta Fund	68380	HDF Group International S.A.	68381
Baltoro Participations S.A.	68379	HDF Group International S.A.	68385
Bateco S.à r.l.	68380	HECF Luxembourg Master 1 S.à r.l.	68383
Belfort S.A.	68378	HECF Luxembourg Master 2 S.à r.l.	68382
Bird's Eye View Luxembourg S.à r.l.	68370	HECF Luxembourg Master 3 S.à r.l.	68382
Blade Holding S.à r.l.	68380	HECF Luxembourg Master 4 S.à r.l.	68382
Covis Pharma Holdings S.à r.l.	68379	Herald Level 2 Lux Holding S.à r.l.	68387
Dayco Europe China Holdings S.à r.l.	68384	Inovest SA	68383
Dundee (International) Shelf S.à r.l.	68376	Invista European RE Monheim PropCo S.à r.l.	68400
East Comedy Investments S.A.	68399	Jedoso S.à r.l.	68386
Eco-Light Concept SARL	68367	Küchen, Montage, Service S.à r.l.	68386
Esperanto Infrastructure II S.à r.l.	68370	Langers et Co S.A.	68385
Euclide SA	68400	Lloyds TSB International Liquidity	68386
Euler Hermes Ré	68399	Mercure	68359
GIT Worms	68381	Neuhengen Immobilier S.à r.l.	68354
Globe Luxembourg SCA	68390	Pentavest S.à r.l.	68354
GMT Global Multi-Strategy	68384	Protege S.A.	68360
GPB Credit Risk Management S.A.	68384	Tartibulle	68387
Grace Lodge Care Holdings S.à r.l.	68383	TS Redigaffi Holdings S.à r.l.	68400
Graphicom S.A.	68390	USG ChinaLux S. à r.l.	68398
Guardtek S.à r.l.	68385		

Neuhengen Immobilier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 9-11, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 63.530.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 15 mars 2013, que:

Le siège social de la Société est transféré du L-1920 Luxembourg, 1, Avenue Gaston Diderich vers l'adresse suivante: L-2227 Luxembourg, 9-11, Avenue de la Porte Neuve avec effet immédiat.

Luxembourg, le 19 mars 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

L. Neuhengen

Gérant

Référence de publication: 2013052889/15.

(130064567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Pentavest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 154.065.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth day of March.

Before Me Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

Index Ventures V (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP1126, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey, JE4 9WG, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates V Limited, here represented by Me Nathalie HOULLE, Attorney-at-Law, having her professional address in Howald (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal;

Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP1125, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey, JE4 9WG, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates V Limited, here represented by Me Nathalie HOULLE, Attorney-at-Law, having her professional address in Howald (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal;

Yucca (Jersey) S.L.P., a separate limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number 13, having its registered office at Seaton Place No. 1, St Helier, Jersey JE2 3QL, here represented by Me Nathalie HOULLE, Attorney-at-Law, having her professional address in Howald (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal;

Index Ventures Growth I (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP981, having its registered office at No 1, Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Growth Associates I Limited, here represented by Me Nathalie HOULLE, Attorney-at-Law, having her professional address in Howald (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal;

Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP979, having its registered office at No 1, Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Growth Associates I Limited, here represented by Me Nathalie HOULLE, Attorney-at-Law, having her professional address in Howald (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies initialled "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That they are the current shareholders of Pentavest S.à r.l. having its registered office at 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 154065 (the "Company"), incorporated by a deed of Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, on June 18, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1579 of August 3, 2010. The articles have been modified for the last time by a deed of Me Francis KESSELER, prenamed, on March 1, 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. That the capital of the Company is set at eleven million six hundred fifty two thousand three hundred and fifty-eight Euros and thirty four Cents (EUR 11,652,358.34) represented by twenty-five million (25,000,000) class A shares, by thirty-

eight million seven hundred and twenty thousand (38,750,000) class B shares, by three hundred and thirty-nine million six hundred fifteen thousand five hundred twenty-eight (339,615,528) class C shares, by thirty-two million six hundred eighty-nine thousand six hundred fifty-five (32,689,655) class D shares, by two hundred and eighty-two million (282,000,000) class E shares, by thirty-eight million four hundred thirty-three thousand and six (38,433,006) class F shares, by eight million (8,000,000) class G shares, by one hundred eighty six million two hundred forty-nine thousand and four hundred (186,249,400) class H shares, by twenty two million (22,000,000) class I shares and by one hundred ninety-two million four hundred ninety-eight thousand two hundred forty-five (192,498,245) class J shares, each with a nominal value of one Cent (EUR 0.01), entirely subscribed for and fully paid up.

III. That these shares are allocated to the shareholders as follows:

1. 24,489,120 class A shares for Index Ventures V (Jersey), L.P.;
2. 37,958,136 class B shares for Index Ventures V (Jersey), L.P.;
3. 32,021,635 class D shares for Index Ventures V (Jersey), L.P.;
4. 7,444,691 class G shares for Index Ventures V (Jersey), L.P.;
5. 21,550,426 class I shares for Index Ventures V (Jersey), L.P.;
6. 198,380 class A shares for Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
7. 307,489 class B shares for Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
8. 259,399 class D shares for Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
9. 60,309 class G shares for Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
10. 174,574 class I shares for Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
11. 312,500 class A shares for Yucca (Jersey) S.L.P.;
12. 484,375 class B shares for Yucca (Jersey) S.L.P.;
13. 1,698,078 class C shares for Yucca (Jersey) S.L.P.;
14. 408,621 class D shares for Yucca (Jersey) S.L.P.;
15. 1,410,000 class E shares for Yucca (Jersey) S.L.P.;
16. 192,165 class F for Yucca (Jersey) S.L.P.;
17. 495,000 class G shares for Yucca (Jersey) S.L.P.;
18. 275,000 class I shares for Yucca (Jersey) S.L.P.;
19. 931,248 class H shares for Yucca (Jersey) S.L.P.;
20. 962,491 class J shares for Yucca (Jersey) S.L.P.;
21. 326,525,726 class C shares for Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.;
22. 271,130,874 class E shares for Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.;
23. 36,951,683 class F shares for Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.;
24. 179,070,789 class H shares for Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.;
25. 185,078,785 class J shares for Index Ventures Growth I (Jersey) L.P.;
26. 11,391,724 class C shares for Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
27. 9,459,126 class E shares for Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
28. 1,289,158 class F for Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
29. 6,247,363 class H shares for Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
30. 6,456,969 class J shares for Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.

IV. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of two million two hundred seventeen thousand two hundred eighty eight Euros and sixteen Cents (EUR 2,217,288.16) so as to raise it from its present amount of eleven million six hundred fifty two thousand three hundred and fifty-eight Euros and thirty four Cents (EUR 11,652,358.34) to thirteen million eight hundred sixty nine thousand six hundred forty six Euros and fifty Cents (EUR 13,869,646.50) by the creation and the issue of two hundred twenty one million seven hundred twenty eight thousand eight hundred and sixteen (221,728,816) new class A shares of a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each.

2) Subscription and paying up of the two hundred twenty one million seven hundred twenty eight thousand eight hundred and sixteen (221,728,816) new class A shares as follows:

(a) two hundred seventeen million one hundred ninety seven thousand seven hundred forty four (217,197,744) new class A shares by Index Ventures V (Jersey), L.P., prenamed, by a contribution in cash of two million one hundred seventy one thousand nine hundred seventy seven Euros and forty four Cents (EUR 2,171,977.44);

(b) one million seven hundred fifty nine thousand four hundred sixty two (1,759,462) new class A shares by Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., prenamed, by a contribution in cash of seventeen thousand five hundred ninety four Euros and sixty two Cents (EUR 17,594.62); and

(c) two million seven hundred seventy one thousand six hundred ten (2,771,610) new class A shares by Yucca (Jersey) S.L.P., prenamed, by a contribution in cash of twenty seven thousand seven hundred sixteen Euros and ten Cents (EUR 27,716.10).

3) Amendment of Article 6 of the articles of association so as to reflect the proposed increase of the share capital of the Company.

After this had been set forth, the above named shareholders of the Company, representing the entire capital of the Company, now request the undersigned notary to record the following resolutions.

First resolution

The shareholders of the Company unanimously resolve to increase the capital of the Company by an amount of two million two hundred seventeen thousand two hundred eighty eight Euros and sixteen Cents (EUR 2,217,288.16) so as to raise it from its present amount of eleven million six hundred fifty two thousand three hundred and fifty-eight Euros and thirty four Cents (EUR 11,652,358.34) to thirteen million eight hundred sixty nine thousand six hundred forty six Euros and fifty Cents (EUR 13,869,646.50) by the creation and the issue of two hundred twenty one million seven hundred twenty eight thousand eight hundred and sixteen (221,728,816) new class A shares of a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each.

Subscription and Payment

All the two hundred twenty one million seven hundred twenty eight thousand eight hundred and sixteen (221,728,816) new class A shares are subscribed for by the existing shareholders as follows:

(a) two hundred seventeen million one hundred ninety seven thousand seven hundred forty four (217,197,744) new class A shares by Index Ventures V (Jersey), L.P., prenamed, by a contribution in cash of two million one hundred seventy one thousand nine hundred seventy seven Euros and forty four Cents (EUR 2,171,977.44);

(b) one million seven hundred fifty nine thousand four hundred sixty two (1,759,462) new class A shares by Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., prenamed, by a contribution in cash of seventeen thousand five hundred ninety four Euros and sixty two Cents (EUR 17,594.62); and

(a) two million seven hundred seventy one thousand six hundred ten (2,771,610) new class A shares by Yucca (Jersey) S.L.P., prenamed, by a contribution in cash of twenty seven thousand seven hundred sixteen Euros and ten Cents (EUR 27,716.10).

The two hundred twenty one million seven hundred twenty eight thousand eight hundred and sixteen (221,728,816) new class A shares have been entirely paid up by a contribution in cash from the above mentioned persons for an aggregate amount of two million two hundred seventeen thousand two hundred eighty eight Euros and sixteen Cents (EUR 2,217,288.16) which is now at the disposal of the Company.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution and subscription of the new class A shares, Article 6 of the Articles of Association is amended and now reads as follows:

" **Art. 6.** The capital is fixed at thirteen million eight hundred sixty nine thousand six hundred forty six Euros and fifty Cents (EUR 13,869,646.50) represented by two hundred forty six million seven hundred twenty eight thousand eight hundred sixteen (246,728,816) class A shares, by thirty-eight million seven hundred and twenty thousand (38,750,000) class B shares, by three hundred thirty-nine million six hundred fifteen thousand five hundred and twenty-eight (339,615,528) class C shares, by thirty two million six hundred eighty nine thousand six hundred fifty five (32,689,655) class D shares, by two hundred and eighty-two million (282,000,000) class E shares, by thirty-eight million four hundred thirty three thousand and six (38,433,006) class F shares, by eight million (8,000,000) class G shares, by one hundred eighty six million two hundred forty-nine thousand four hundred (186,249,400) class H shares, by twenty-two million (22,000,000) class I shares, and by one hundred ninety two million four hundred ninety eight thousand two hundred forty five (192,498,245) class J shares, each with a nominal value of one Cent (EUR 0.01), entirely subscribed for and fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at three thousand euro (EUR 3,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by surname, given name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinq mars.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU:

Index Ventures V (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP1126, ayant son siège social à Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey, JE4 9WG, Channel Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates V Limited, ici représenté par Maître Nathalie HOULLE, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP1125, ayant son siège social à Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey, JE4 9WG, Channel Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates V Limited, ici représenté par Maître Nathalie HOULLE, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

Yucca (Jersey) S.L.P., un separate limitedpartnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation 13, ayant son siège social au Seaton Place No. 1, St Helier, Jersey JE2 3QL, Channel Islands, ici représentée par Maître Nathalie HOULLE, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

Index Ventures Growth I (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP981, ayant son siège social au No 1, Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands, agissant par son managing generalpartner Index Venture Growth Associates I Limited, ici représentée par Maître Nathalie HOULLE, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP979, ayant son siège social au No 1, Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands, agissant par son managing general partner Index Venture Growth Associates I Limited, ici représentée par Maître Nathalie HOULLE, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Ces procurations signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes prénommées et le notaire soussigné, demeureront annexées à l'acte.

Les parties comparantes prénommées, représentées comme établi ci avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Ils sont les associés actuels de Pentavest S.à r.l. avec siège social au 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 154065 (la «Société»), constituée suivant acte du notaire Me Paul BETTINGEN, résidant à Niederanven, en date du 18 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1579 du 3 août 2010. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire Maître Francis KESSELER, en date du 1 mars 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à onze millions six cent cinquante-deux mille trois cent cinquante-huit Euros et trente-quatre Centimes (EUR 11.652.358,34) représenté par vingt-cinq millions (25.000.000) de Parts Sociales de classe A, par trente-huit millions sept cent cinquante mille (38.750.000) de Parts Sociales de classe B, par trois cent trente-neuf millions six cent quinze mille cinq cent vingt-huit (339.615.528) Parts Sociales de classe C, par trente-deux millions six cent quatre-vingt-neuf mille six cent cinquante-cinq (32.689.655) Parts Sociales de classe D, par deux cent quatre-vingt-deux millions (282.000.000) Parts Sociales de classe E, par trente-huit millions quatre cent trente-trois mille six (38.433.006) Parts sociales de classe F, par huit millions (8.000.000) de Parts sociales de classe G, par cent quatre-vingt-six millions deux cent quarante-neuf mille quatre cent (186.249.400) Parts sociales de classe H, par vingt-deux millions (22.000.000) Parts sociales de classe I et par cent quatre-vingt-douze millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent quarante-cinq (192.498.245) Parts sociales de classe J, chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), entièrement souscrites et libérées.

III. Ces parts sociales sont réparties entre les associés existants comme suit:

1. 24.489.120 parts sociales de classe A pour Index Ventures V (Jersey), L.P.;
2. 37.958.136 parts sociales de classe B pour Index Ventures V (Jersey), L.P.;
3. 32.021.635 parts sociales de classe D pour Index Ventures V (Jersey), L.P.;
4. 7.444.691 parts sociales de classe G pour Index Ventures V (Jersey), L.P.;
5. 21.550.426 parts sociales de classe I pour Index Ventures V (Jersey), L.P.;
6. 198.380 parts sociales de classe A pour Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;

7. 307.489 parts sociales de classe B pour Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
8. 259.399 parts sociales de classe D pour Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
9. 60.309 parts sociales de classe G pour Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
10. 174.574 parts sociales de classe I pour Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
11. 312.500 parts sociales de classe A pour Yucca (Jersey) S.L.P.;
12. 484.375 parts sociales de classe B pour Yucca (Jersey) S.L.P.;
13. 1.698.078 parts sociales de classe C pour Yucca (Jersey) S.L.P.;
14. 408.621 parts sociales de classe D pour Yucca (Jersey) S.L.P.;
15. 1.410.000 parts sociales de classe E pour Yucca (Jersey) S.L.P.;
16. 192.165 parts sociales de classe F pour Yucca (Jersey) S.L.P.;
17. 495.000 parts sociales de classe G pour Yucca (Jersey) S.L.P.;
18. 275.000 parts sociales de classe I pour Yucca (Jersey) S.L.P.;
19. 931.248 parts sociales de classe H pour Yucca (Jersey) S.L.P.;
20. 962.491 parts sociales de classe J pour Yucca (Jersey) S.L.P.;
21. 326.525.726 parts sociales de classe C pour Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.;
22. 271.130.874 parts sociales de classe E pour Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.;
23. 36.951.683 parts sociales de classe F pour Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.;
24. 179.070.789 parts sociales de classe H pour Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.;
25. 185.078.785 parts sociales de classe J pour Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.;
26. 11.391.724 parts sociales de classe C pour Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
27. 9.459.126 parts sociales de classe E pour Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
28. 1.289.158 parts sociales de classe F pour Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
29. 6.247.363 parts sociales de classe H pour Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
30. 6.456.969 parts sociales de classe J pour Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.

IV. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux millions deux cent dix-sept mille deux cent quatre-vingt-huit Euros et seize Centimes (EUR 2.217.288,16) afin de le porter de son montant actuel de onze millions six cent cinquante-deux mille trois cent cinquante-huit Euros et trente-quatre Centimes (EUR 11.652.358,34) à treize millions huit cent soixante-neuf mille six cent quarante-six Euros et cinquante Centimes (EUR 13.869.646,50) par la création et l'émission de deux cent vingt et un millions sept cent vingt-huit mille huit cent seize (221.728.816) nouvelles parts sociales de classe A d'une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

2) Souscription et libération des deux cent vingt et un millions sept cent vingt-huit mille huit cent seize (221.728.816) nouvelles parts sociales de classe A comme suit:

(a) deux cent dix-sept millions cent quatre-vingt-dix-sept mille sept cent quarante-quatre (217.197.744) nouvelles parts sociales de classe A pour Index Ventures V (Jersey), L.P par l'apport en numéraire de deux millions cent soixante et onze mille neuf cent soixante-dix-sept Euros et quarante-quatre Centimes (EUR 2.171.977,44).

(b) un million sept cent cinquante-neuf mille quatre cent soixante-deux (1.759.462) nouvelles parts sociales de classe A pour Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. par l'apport en numéraire de dix-sept mille cinq cent quatre-vingt-quatorze Euros et soixante-deux Centimes (EUR 17.594,62); et

(c) deux millions sept cent soixante et onze mille six cent dix (2.771.610) nouvelles parts sociales de classe A pour Yucca (Jersey) S.L.P. par l'apport en numéraire de vingt-sept mille sept cent seize Euros et dix Centimes (EUR 27.716,10).

3) Modification de l'Article 6 des statuts afin de refléter cette augmentation de capital social de la Société.

Ceci ayant été exposé, les associés prénommés de la Société, représentant l'intégralité du capital de la société, requièrent désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes.

Première résolution

Les associés de la Société décident à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux millions deux cent dix-sept mille deux cent quatre-vingt-huit Euros et seize Centimes (EUR 2.217.288,16) afin de le porter de son montant actuel de onze millions six cent cinquante-deux mille trois cent cinquante-huit Euros et trente-quatre Centimes (EUR 11.652.358,34) à treize millions huit cent soixante-neuf mille six cent quarante-six Euros et cinquante Centimes (EUR 13.869.646,50) par la création et l'émission de deux cent vingt et un millions sept cent vingt-huit mille huit cent seize (221.728.816) nouvelles parts sociales de classe A d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Souscription et Libération

Toutes les deux cent vingt et un millions sept cent vingt-huit mille huit cent seize (221.728.816) nouvelles parts sociales de classe A sont souscrites par les associés actuels comme suit:

(a) deux cent dix-sept millions cent quatre-vingt-dix-sept mille sept cent quarante-quatre (217.197.744) nouvelles parts sociales de classe A pour Index Ventures V (Jersey), L.P. par l'apport en numéraire de deux millions cent soixante et onze mille neuf cent soixante-dix-sept Euros et quarante-quatre Centimes (EUR 2.171.977,44).

(b) un million sept cent cinquante-neuf mille quatre cent soixante-deux (1.759.462) nouvelles parts sociales de classe A pour Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. par l'apport en numéraire de dix-sept mille cinq cent quatre-vingt-quatorze Euros et soixante-deux Centimes (EUR 17.594,62); et

(c) deux millions sept cent soixante et onze mille six cent dix (2.771.610) nouvelles parts sociales de classe A pour Yucca (Jersey) S.L.P. par l'apport en numéraire de vingt-sept mille sept cent seize Euros et dix Centimes (EUR 27.716,10).

Les deux cent vingt et un millions sept cent vingt-huit mille huit cent seize (221.728.816) nouvelles parts sociales de classe A ont été entièrement libérées par apport en numéraire de la part des personnes susmentionnées à concurrence d'un montant total de deux millions deux cent dix-sept mille deux cent quatre-vingt-huit Euros et seize Centimes (EUR 2.217.288,16) qui est à la disposition de la société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente et à la souscription des nouvelles parts sociales de classe A, l'Article 6 des statuts est modifié et est à présent libellé comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social émis est fixé à treize millions huit cent soixante-neuf mille six cent quarante-six Euros et cinquante Centimes (EUR 13.869.646,50) représenté par deux cent quarante-six millions sept cent vingt-huit mille huit cent seize (246.728.816) de parts sociales de classe A, par trente-huit millions sept cent cinquante mille (38.750.000) de parts sociales de classe B, par trois cent trente-neuf millions six cent quinze mille cinq cent vingt-huit (339.615.528) parts sociales de classe C, par trente-deux millions six cent quatre-vingt-neuf mille six cent cinquante-cinq (32.689.655) parts sociales de classe D, par deux cent quatre-vingt-deux millions (282.000.000) de parts sociales de classe E, par trente-huit millions quatre cent trente-trois mille six (38.433.006) parts sociales de classe F, par huit millions (8.000.000) de Parts Sociales de classe G, par cent quatre-vingt-six millions deux cent quarante-neuf mille quatre cents (186.249.400) parts sociales de classe H, par vingt-deux millions (22.000.000) parts sociales de classe I et par cent quatre-vingt-douze millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent quarante-cinq (192.498.245) parts sociales de classe J, chacune ayant une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0,01), entièrement souscrites et libérées.»

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à trois mille euros (EUR 3.000,-)

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande des parties comparantes, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Houlle, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 mars 2013. Relation: EAC/2013/4203. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013052908/309.

(130064657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Mercure, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 150.347.

Résolutions prises par le Conseil d'Administration de la SICAV-SIF

- Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Monsieur Jérôme CARBONNELLE en tant qu'administrateur de la SICAV-SIF avec effet au 31 décembre 2012

- Le Conseil d'Administration nomme Madame Isabelle KINTZ, né le 2 février 1966 à Longueil-Annel (France), domicilié professionnellement au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, comme administrateur de la SICAV-SIF avec effet au 12 avril 2013 jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013052847/14.

(130064968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Protege S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 176.828.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twelvth of April.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr Alessio ABELTINO, born on March 22nd, 1971 in Chiasso (Switzerland), residing at Via Rovello 32, CH-6942 Savosa, here represented by Mr Raymond THILL, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on April 1st, 2013.

Such proxy after signature "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, has decided to form a corporation (Société Anonyme) in accordance with the following Articles of Incorporation:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies and notably by the law dated 25 August 2006 and by the present articles.

The Company exists under the name of "PROTEGE S.A.".

Art. 2. The registered office of the corporation is established in the municipality of Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

The corporation may furthermore carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) represented by thirty-one thousand (31,000) shares with a par value of ONE EURO (1EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III. - Management

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

Art. 9. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of Director or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

Art. 12. The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10 %) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title IV. - Supervision

Art. 13. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 14. The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Friday of March at 9.00 o'clock.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 16. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 18. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory provisions

1) The first business year shall begin on the date of incorporation of the company and shall end of the 31st of December 2013.

2) The first annual general meeting shall be held in 2014.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the above-named party, represented as stated hereabove, declares to subscribe thirty-one thousand (31,000) shares.

All the shares have been paid up to the extent of twenty-five percent (25%) by payment in cash, so that the amount of SEVEN THOUSAND SEVEN HUNDRED FIFTY EURO (7,750.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

68363

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand five hundred euro (1,500.- EUR).

Extraordinary general meeting

The above named party, representing the entire subscribed capital and acting as sole shareholder of the Company, has immediately taken the following resolutions:

- 1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
- 2.- The following are appointed directors:
 - a) Mr. Daniel GALHANO, director, born on July 13th, 1976, in Moyeuvre-Grande (France), residing professionally at 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, Chairman of the board of directors.
 - b) Mr. Laurent TEITGEN, director, born on January 5th, 1979, in Thionville (France), residing professionally at 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.
 - c) Mr. Alessio ABELTINO, director, born on March 22nd, 1971 in Chiasso (Switzerland), residing at Via Rovello 32, CH-6942 Savosa.
- 3.- Has been appointed statutory auditor:
Revisora S.A., having its registered office in L-1930 Luxembourg, 60, Avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg B 145.505.
- 4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2018.
- 5.- The registered office of the company is established in 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le douze avril.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Mr Alessio ABELTINO, né le 22 mars 1971 à Chiasso (Suisse), demeurant à Via Rovello 32, CH-6942 Savosa, lui même ici représenté par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg en date du 1^{er} avril 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «PROTEGE S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par TRENTE ET UN MILLE (31.000) actions d'une valeur nominale de UN EURO (1.- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans, à partir de la date de leur nomination.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur Unique ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera également engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration représenté par son président ou par un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée annuelle ou ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier vendredi du mois de mars à 9.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième (1/10ème) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant, représenté comme mentionné ci-avant, déclare souscrire les trente et un mille (31.000) actions.

Toutes les actions ont été libérées à hauteur de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (7.750.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
 - a) Monsieur Daniel GALHANO, administrateur, né le 13 juillet 1976 à Moyeuvre-Grande (France), demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg (président du conseil d'administration).
 - b) Monsieur Laurent TEITGEN, administrateur, né le 5 janvier 1979 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.
 - c) Monsieur Alessio ABELTINO, administrateur, né le 22 mars 1971 à Chiasso (Suisse), demeurant à Via Rovello 32, CH-6942 Savosa.
3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
Revisora S.A., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 60, Avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg B 145.505.
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2018.
5. Le siège social de la société est fixé à 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 avril 2013. LAC/2013/18011. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Releveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2013.

Référence de publication: 2013054283/372.

(130066420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Eco-Light Concept SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 176.760.

STATUTS

L'an deux mille treize, le neuvième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- Monsieur Stéphane BISCH, gérant de société, demeurant à 4, rue Michel Baltzer, F-67100 Strasbourg.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes, par la personne comparante, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet la représentation commerciale de produits dans le domaine de l'économie d'énergie.

La Société a également pour objet l'achat et la vente de ces produits.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra également prester des services administratifs et commerciaux auprès de ses filiales.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «Eco-Light Concept SARL».

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième mardi du mois de mai de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, la comparante pré-qualifiée, déclare souscrire cent (100) parts sociales comme suit:

Monsieur Stéphane BISCH, pré-qualifié, cent parts sociales	100 parts
TOTAL: cent parts sociales	100 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de neuf cents cinquante euros (EUR 950,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

La comparante pré-qualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoquée, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).

2.- Est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Stéphane BISCH, né le 30 octobre 1959 à Strasbourg (France), demeurant à 4, rue Michel Baltzer, F-67100 Strasbourg.

3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-1331 Luxembourg, 11-13, Boulevard G-D Charlotte

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Bisch, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 avril 2013. Relation: LAC/2013/16527. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 19 avril 2013.

Référence de publication: 2013052570/154.

(130064259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Bird's Eye View Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 140.091.

Nouvelle Répartition du Capital Social au 15 juin 2011

Guillaume SADOUX

12, Rue du Monastère

B-1000 Bruxelles 125 parts sociales

Total 125 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BIRD'S EYE VIEW LUXEMBOURG SARL

Référence de publication: 2013052476/14.

(130064763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Esperanto Infrastructure II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 175.352.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of March,

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

THERE APPEARED:

Esperanto Infrastructure I S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 174.984,

represented by Eamonn McDonald, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a power of attorney given under private seal on 14 March 2013.

Dutchdelta Finance S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 17, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 99077

represented by Eamonn McDonald, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a power of attorney given under private seal on 11 March 2013.

Said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholders and the undersigned notary shall stay attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state:

1) That "Esperanto Infrastructure I S.A." is the sole shareholder of Esperanto Infrastructure II S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 175.352, incorporated by a deed of the undersigned notary residing in Esch-sur-Alzette on 24 January 2013 not yet published at the Mémorial C (the "Company").

2) That the share capital of the Company is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) divided into twelve thousand and five hundred (12,500) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

3) After this had been set forth, the above named shareholder representing the whole corporate capital, has decided to hold an extraordinary general meeting and to take unanimously the following resolutions in conformity with the agenda of the meeting:

First resolution

The sole shareholder resolves to modify the nominal value of the shares of the Company, so as to fix it at one Cent (EUR 0.01), and subsequently to increase the number of the current issued shares from twelve thousand five hundred (12,500) to one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares in total having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each.

The one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) new shares with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each shall be allocated to the sole shareholder of the Company by a ratio of one hundred (100) new shares for one (1) existing share.

Second resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of forty-two thousand two hundred and fifty Euro (EUR 42,250) so as to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to fifty-four thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 54,750) by the conversion of the share premium in the amount of forty-two thousand two hundred and fifty Euro (EUR 42,250) into the share capital of the Company and by the creation and the issue of four million two hundred and twenty-five thousand (4,225,000) new shares with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, subscribed by the sole shareholder.

Third resolution

The sole shareholder resolves to create two (2) new classes of shares, namely A shares and B shares, each share having a nominal value of one Cent (EUR 0.01).

The sole shareholder resolves that the financial rights attached to the two (2) new classes of shares will be further determined in the articles of association to be amended as stated below.

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to convert the existing five million four hundred and seventy-five thousand (5,475,000) shares having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each into five million four hundred and seventy-five thousand (5,475,000) A shares having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each.

Fifth resolution

The sole shareholder resolves to increase the capital of the Company by an amount of nine hundred and forty-five thousand two hundred and fifty Euro (EUR 945,250) so as to raise it from its present amount of fifty-four thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 54,750) to one million Euro (EUR 1,000,000) by the creation and issue of forty-five million five hundred and twenty-five thousand (45,525,000) A shares of a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each and forty-nine million (49,000,000) B shares of a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, being ninety-four million five hundred and twenty-five thousand (94,525,000) new shares in total.

Subscription and Paying up

The ninety-four million five hundred and twenty-five thousand (94,525,000) new shares of a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each together with a total share premium of one hundred and eighty-eight million three hundred and nineteen thousand one hundred and sixty-four Euro and twenty-five Cent (EUR 188,319,164.25) have been subscribed as follows:

1) Esperanto Infrastructure I S.A., prenamed, represented as aforesaid, has declared to subscribe to forty-five million five hundred and twenty-five thousand (45,525,000) A shares. The new A shares are fully paid up by a contribution in cash for a total amount of four hundred and fifty-five thousand two hundred and fifty Euro (EUR 455,250), which shall be allocated to the corporate capital of the Company.

The amount of four hundred and fifty-five thousand two hundred and fifty Euro (EUR 455,250) has been put at the disposal of the Company.

2) Dutchdelta Finance S.à r.l., prenamed, represented as aforesaid, has declared to subscribe to forty-nine million (49,000,000) B shares together with a share premium of one hundred and eighty-eight million three hundred and nineteen thousand one hundred and sixty-four Euro and twenty-five Cent (EUR 188,319,164.25), which are fully paid up by a contribution in kind of a receivable (the "Contribution") held by Dutchdelta Finance S.à r.l., prenamed, against EEV Holding GmbH, a private limited liability company organized under the laws of Germany, having its registered office at Westendstraße 28, 60325 Frankfurt am Main and registered with the commercial register of the Local Court (Amtsgericht) of Braunschweig under number HRB 204030 and M+E Holding GmbH & Co. KG, registered in the commercial register of the Local Court (Amtsgericht) of Frankfurt am Main under registration no. HRA 47235 in the aggregate amount of one hundred and eighty-eight million eight hundred nine thousand one hundred and sixty-four Euro and twenty-five Cent (EUR 188,809,164.25). The share premium shall be allocated to a share premium account attached to the B shares.

Proof of the existence and value of the Contribution in the aggregate one hundred and eighty-eight million eight hundred nine thousand one hundred and sixty-four Euro and twenty-five Cent (EUR 188,809,164.25) has been given by delivery of a contribution certificate from the managers of the Company dated 14 March 2013.

The contribution certificate shall be signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary and shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

Sixth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the shareholders resolve to amend article 6 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

" Art. 6. Capital.

6.1. The corporate capital of the Company is fixed at one million Euro (EUR 1,000,000) represented by:

- fifty-one million (51,000,000) A shares having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each (hereafter the "A Shares");

- forty-nine million (49,000,000) B shares having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each (hereafter the “B Shares”).

The terms “Share” and “Shares” or “Shareholder” and “Shareholders” shall in these Articles, unless otherwise explicitly or implicitly stated, include respectively the A Shares and the B Shares and the holders of A Shares (the “A Shareholders”) and the B Shares (the “B Shareholders”).

6.2. The A Shares shall be issued at their nominal value without any share premium.

6.3. The B Shares shall be issued at their nominal value with a share premium.

6.4. The share premiums paid on the B Shares shall be allocated to share premium account, into which any share premium paid on any B Share is transferred (the “Share Premium Account”).

6.5. The amount of the Share Premium Account (the “Share Premium”) may be exclusively distributed to the B Shareholders. Each of the B Shareholders shall be entitled to receive a part of the Share Premium in pro-rata of the share premium paid on each of the B Shares subscribed by him.

6.6. The Share Premium shall be distributed upon a decision of the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers (as both terms defined below) in compliance with these Articles.

6.7. All Shares will have equal rights.

6.8. The Shareholders may subscribe to new Shares issued by the Company in accordance with any shareholders’ agreement they may have entered into from time to time.”

Seventh resolution

The shareholders resolve to insert a new article 7.3 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows and to re-number the following articles accordingly:

“ **7.3.** The Shareholders shall observe the limitations on transfers (e.g. consent right, pre-emptive rights) which might by virtue of any shareholders’ agreement entered into from time to time by them or their parent companies (to the extent the Shareholders have been duly informed of these agreements of their parent companies) be binding upon them and observe the detailed procedure in relation to such limitations as described in such shareholders’ agreement.”

Eighth resolution

The shareholders resolve to amend article 8 of the articles of association of the Company by inserting a second paragraph, which shall now read as follows:

“Should the general meeting of Shareholders appoint Managers whose professional residence is not in Luxembourg, the Board of Managers shall be composed of two (2) classes of Managers, namely class A and class B Managers. Managers whose professional residence is not in Luxembourg shall be appointed as class A Managers and those whose professional residence is in Luxembourg shall be appointed as class B Managers.”

Ninth resolution

The shareholders resolve to insert a new article 9.5 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

“ **9.5.** Should the Board of Managers be composed of class A Managers and class B Managers, the Company shall be bound in all circumstances by the joint signatures of a class A Manager together with a Class B Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Board of Managers.”

Tenth resolution

The shareholders resolve to insert a new article 11.4 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows and to re-number the following articles accordingly:

“ **11.4.** In addition, any decision to be taken by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, may require the prior consent of the general meeting of Shareholders, in accordance with any shareholders’ agreement, which may have been entered into from time to time by the Shareholders or their parent companies (to the extent the Sole Manager has or, in case of plurality of managers, the Board of Managers have been duly informed of these agreements).”

Eleventh resolution

The shareholders resolve to amend article 12 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

« **Art. 12. Interim dividends.** The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by the Law or by the Articles.»

Twelfth resolution

The shareholders resolve to insert a new article 16.3 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

“ **16.3.** The balance of the annual profits shall be at the disposal of the Shareholders.”

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which shall to be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing parties, known to the undersigned notary, by name, last name, civil status and residence, the said representative of the appearing parties signed together with us, the notary, the present deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille treize, le dix-huit mars,

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

Esperanto Infrastructure I S.A., une société anonyme ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.984,

représentée par Eamonn McDonald, juriste, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 14 mars 2013.

Dutchdelta Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 17, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99077.

représentée par Eamonn McDonald, juriste, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 11 mars 2013.

Lesquelles procurations seront signées “ne varietur” par les mandataires des comparantes et le notaire soussigné, et resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Ont déclaré et prié le notaire d'acter:

1) Que “Esperanto Infrastructure I S.A.” est l'associé unique d'Esperanto Infrastructure II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.352 (la “Société”), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire de résidence à Esch-sur-Alzette le 24 janvier 2013, non encore publié au Mémorial C.

2) Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune.

3) Après ces déclarations, l'associé prénommé, représentant l'intégralité du capital social de la Société a décidé de tenir une assemblée générale extraordinaire et de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la valeur nominale des parts sociales de la société, de manière à la fixer à un Cent (0,01 EUR), et d'augmenter subséquemment le nombre des parts sociales existantes de douze mille cinq cents (12.500) à un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Cent (0,01 EUR) chacune.

Les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro Cent (0,01 EUR) chacune, seront allouées à l'associé unique selon le ratio de cent (100) nouvelles parts sociales pour une (1) part sociale existante.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quarante deux mille deux cent cinquante Euros (42.250 EUR), de manière à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) à cinquante-quatre mille sept cent cinquante Euros (54.750 EUR) par la conversion de la prime d'émission d'un montant de quarante-deux mille deux cent cinquante Euros (42.250 EUR) dans le capital social de la Société et par la

création et l'émission de quatre millions deux cent vingt-cinq mille (4.225.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Cent (0,01 EUR) chacune, souscrites par l'associé unique.

Troisième résolution

L'associé unique décide de créer deux (2) nouvelles catégories de parts sociales, à savoir les parts sociales A et les parts sociales B, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un Cent (0,01 EUR).

L'associé unique décide que les droits financiers attachés aux deux (2) nouvelles catégories de parts sociales seront déterminés dans les statuts tels que modifiés ci-dessous.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de convertir les cinq millions quatre cent soixante-quinze mille (5.475.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Cent (0,01 EUR) en cinq millions quatre cent soixante-quinze mille (5.475.000) parts sociales A ayant une valeur nominale d'un Cent (0,01 EUR).

Cinquième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf cent quarante-cinq mille deux cent cinquante Euros (945.250 EUR), de manière à le porter de son montant actuel de cinquante-quatre mille sept cent cinquante Euros (54.750 EUR) à un million d'Euros (1.000.000 EUR), par la création et l'émission de quarante-cinq millions cinq cent vingt-cinq mille (45.525.000) parts sociales A d'une valeur nominale d'un Cent (0,01 EUR) chacune et quarante-neuf millions (49.000.000) parts sociales B d'une valeur nominale d'un Cent chacune, s'élevant à quatre-vingt-quatorze millions cinq cent vingt-cinq mille (94.525.000) nouvelles parts sociales au total.

Souscription et Payement

Les quatre-vingt-quatorze millions cinq cent vingt-cinq mille (94.525.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Cent (0,01 EUR) chacune, avec une prime d'émission totale de cent quatre-vingt-huit millions trois cent dix-neuf mille cent soixante-quatre Euros et vingt-cinq Cents (188.319.164,25 EUR) ont été souscrites comme suit:

1) Esperanto Infrastructure I S.A., prénommée, représentée comme ci-avant, a déclaré souscrire à quarante-cinq millions cinq cent vingt-cinq mille (45.525.000) parts sociales A. Les nouvelles parts sociales A sont libérées par apport en numéraire d'un montant total de quatre cent cinquante-cinq mille deux cent cinquante Euros (455.250 EUR) qui sera alloué au capital social de la Société.

2) Dutchdelta Finance S.à r.l., prénommée, représentée comme ci-avant, a déclaré souscrire à quarante-neuf millions (49.000.000) parts sociales B avec une prime d'émission de cent quatre-vingt-huit millions trois cent dix-neuf mille cent soixante-quatre Euros et vingt-cinq Cents (188.319.164,25 EUR) qui sont entièrement libérées par apport en nature d'une créance ("Apport") détenue par Dutchdelta Finance S.à r.l., prénommée, envers EEW Holding GmbH, une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois de l'Allemagne, ayant son siège social au Westendstraße 28, 60325 Frankfurt am Main et enregistrée au registre commercial du tribunal d'instance (Amtsgericht) de Braunschweig, sous le numéro HRB 204030 et M+E Holding GmbH & Co. KG, enregistrée au registre commercial du tribunal d'instance (Amtsgericht) de Frankfurt am Main sous le numéro d'immatriculation HRA 47235, d'un montant total de cent quatre-vingt-huit millions huit cent neuf mille cent soixante-quatre Euros et vingt-cinq Cents (188.809.164,25 EUR). La prime d'émission sera affectée au compte de prime d'émission attachée aux parts sociales B.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport d'un montant global de cent quatre-vingt-huit millions huit cent neuf mille cent soixante-quatre Euros et vingt-cinq Cents (188.809.164,25 EUR) a été apportée par la délivrance d'un certificat d'apport des gérants de la Société daté du 14 mars 2013.

Le certificat d'apport sera signé «ne varietur» par les personnes comparantes et le notaire instrumentaire et sera annexé aux minutes pour les besoins de l'enregistrement.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les associés décident de modifier et de réécrire l'article 6 des statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

" Art. 6. Capital social.

6.1. Le capital social de la Société est fixé à un million d'Euro (EUR 1.000.000) représenté par:

- Cinquante et un millions (51.000.000) parts sociales A ayant une valeur nominale d'un Cent (0,01 EUR) chacune (ci-après les "Parts Sociales A");
- quarante-neuf millions (49.000.000) parts sociales B ayant une valeur nominale d'un Cent (0,01 Cent) chacune (ci-après les "Parts Sociales B").

Les termes "Part Sociale" et "Parts Sociales" ou "Associé" et "Associés" dans ces Statuts, sauf dispositions implicites ou explicites contraires, incluent respectivement les Parts Sociales A et les Parts Sociales B et les Associés de Parts Sociales A (les "Associés A") et les Associés de Parts Sociales B (les "Associés B").

6.2. Les Parts Sociales A devront être émises à leur valeur nominale sans émission de prime d'émission.

6.3. Les Parts Sociales B devront être émises à leur valeur nominale avec une prime d'émission.

6.4. Les primes d'émissions payées sur les Parts Sociales B seront attribuées au compte prime d'émission, sur lequel toute prime payée sur les Parts Sociales B est transférée (le "Compte Prime d'Emission").

6.5. Le montant du Compte Prime d'Emission (la "Prime d'Emission") ne peut être distribué qu'aux Associés B exclusivement. Chacun des Associés B aura le droit de recevoir une partie de la Prime d'Emission au pro rata de la prime d'émission payée sur chaque Part Sociale B souscrite par lui.

6.6. La Prime d'Emission sera distribuée sur décision du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance (tel que définis ci-dessous) conformément à ces Statuts.

6.7. Toutes les Parts Sociales auront des droits égaux.

6.8. Les Associés peuvent souscrire aux nouvelles Parts Sociales émises par la Société conformément à tout pacte d'associés conclu de temps à autre."

Septième résolution

Les associés décident d'insérer un nouvel article 7.3 des statuts de la Société pour lui donner la teneur ci-dessous et de renuméroter conformément les articles suivants:

" **7.3.** Les Associés observent les limitations sur les transferts (tel que le droit d'agrément, les droits de préemption) qui pourraient les lier en vertu d'un pacte d'associés qu'ils ou leurs sociétés mères peuvent avoir conclu de temps en temps (dans la mesure où les Associés ont été dûment informés des convention de leurs sociétés mères.), et observent la procédure détaillée concernant ces limitations, telle que décrite dans le pacte d'associés."

Huitième résolution

Les associés décident de modifier l'article 8 des statuts de la Société par l'insertion d'un deuxième alinéa, pour lui donner la teneur suivante:

"Dans l'hypothèse où l'assemblée générale des Associés désignent des Gérants dont la résidence professionnelle ne se situe pas à Luxembourg, le Conseil de Gérance devra être composé de deux (2) catégories de Gérants, respectivement les Gérants de catégorie A et les Gérants de catégorie B. Les Gérants dont la résidence professionnelle ne se situe pas à Luxembourg seront désignés comme Gérants de catégorie A et ceux dont la résidence professionnelle se situe à Luxembourg seront désignés comme Gérants de catégorie B."

Neuvième résolution

Les associés décident d'insérer un nouvel article 9.5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **9.5.** Dans l'hypothèse où le Conseil de Gérance est composé de Gérants de catégorie A et catégorie B, le Société sera liée en toute circonstances par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B ou par la seule signature de toute personne à qui un tel pouvoir a été délégué par le Conseil de Gérance."

Dixième résolution

Les associés décident d'insérer un nouvel article 11.4 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante de renuméroter conformément les articles suivants:

" **11.4.** De surcroît, toute décision à prendre par le Gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance, peut requérir le consentement préalable de l'assemblée générale des Associés, conformément à tout pacte d'associés qui peut avoir été conclu par les Associés ou leurs sociétés parentes (dans la mesure où le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance ait été dûment informé de l'existence de ces conventions)."

Onzième résolution

Les associés décident de modifier l'article 12 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 12. Dividendes intérimaires.** Le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut décider de payer des dividendes intérimaires, sur la base de comptes préparés par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance, montrant qu'il existe suffisamment des fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'exercice social précédent, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la Loi ou des Statuts."

Douzième résolution

Les associés décident d'insérer un nouvel article 16.3 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **16.3.** Le Solde des bénéfices annuels sera à la disposition des Associés".

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit, incombant à la Société et facturés en raison du présent acte sont évalués approximativement à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Déclaration

Le notaire instrumentale, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des parties comparantes, qui sont connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état civil et résidence, les mandataires avec nous, le notaire, ont signé le présent acte.

Signé: McDonald, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 mars 2013. Relation: EAC/2013/3975. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013052579/322.

(130064262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Dundee (International) Shelf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 170.158.

In the year two thousand and thirteen, on the ninth day of April.

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared the following:

Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at, 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 108,197,413 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160396 (hereafter referred to as the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Ms. Lou Venturin, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given on 5 April 2013.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by Dundee (International) Shelf S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, of 6 July 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2017 of 14 August 2012, with a corporate capital of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 170158 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended since its incorporation.

The appearing party, represented as above stated, in its capacity of sole shareholder of the Company, then took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of one euro (EUR 1.-), so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), to an amount of twelve thousand five hundred and one euro (EUR 12,501.-) by the issue of one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares to be paid up in full.

Subscription/Payment

Thereupon, the Sole Shareholder declared to subscribe to the one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares as well as a share premium amounting to five million four hundred thirty thousand one hundred eighty-one euro (EUR 5,430,181.-) by a contribution in kind consisting of a definite, due and payable receivable in the aggregate amount of five million four hundred thirty thousand one hundred eighty-two euro (EUR 5,430,182.-) held by the Sole Shareholder against the Company (the "Receivable").

Following the contribution in kind, the Receivable ceases to exist and the Sole Shareholder will no longer have any claim against the Company with respect thereto (other than receiving the above mentioned subscribed share).

The Sole Shareholder further declared that there existed no impediment to the free transferability of the Receivable to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Receivable to the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 5, paragraph 1, of the Company's articles of association to reflect the above capital increase:

Art. 5. Share Capital. (paragraph 1). "The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred and one euro (EUR 12,501.-) divided into twelve thousand five hundred and one (12,501) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each."

Costs and expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately three thousand five hundred fifty euro (EUR 3,550.-).

Declaration

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is drafted in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le neuf avril.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, avec un capital social de EUR 108.197.413,-, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160396 (l'"Associé Unique"),

représentée par Mlle Lou Venturin, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, datée du 5 avril 2013, qui après avoir été signée ne varietur par le titulaire de la procuration et par le notaire susmentionné, devra être annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, dûment représenté, déclare détenir l'intégralité des parts sociales de Dundee (International) Shelf S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg par acte notarié de Maître Carlo Wersandt, notaire, résidant à Luxembourg, en date du 6 juillet 2012 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2017, du 14 août 2012, avec un capital social de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500.-), ayant son siège social au 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170158 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

Lequel comparant dûment représenté, en sa qualité d'associé unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un euro (EUR 1.-), afin d'augmenter son montant actuel de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500.-) à un montant de douze mille cinq cent un euro (EUR 12.501.-) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1. -) et conférant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Dès lors, l'Associé Unique déclare souscrire à une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes, et de libérer entièrement cette nouvelle part sociale ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de cinq millions quatre cent trente mille cent quatre-vingt-un euro (EUR 5.430.181,-) par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'Associé Unique envers la Société, d'un montant de cinq millions quatre cent trente mille cent quatre-vingt-deux euro (EUR 5.430.182,-) (la "Créance").

Suivant exécution de l'apport en nature, la Créance cessera d'exister et l'associé unique libère et décharge, irrévocablement, la Société de toutes ses obligations et responsabilités envers l'Associé Unique en ce qui concerne la créance ainsi apportée.

L'Associé Unique, agissant par l'intermédiaire de son mandataire dûment désigné, déclare qu'il n'existe aucun obstacle à la libre disposition de la Créance, et que la Créance est une créance certaine, et dûment exigible de l'Associé Unique. De plus, des instructions légitimes ont été données afin de procéder à toute notification, enregistrement ou autres formalités nécessaires afin d'exécuter le transfert de la Créance à la Société.

Deuxième résolution

Afin de refléter les résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société qui doit désormais se lire comme suit:

Art. 5. Capital Social. (paragraphe 1). "Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent un euro (EUR 12.501,-) divisé en douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune."

Evaluation des frais

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes, qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à trois mille cinq cent cinquante euro (EUR 3.550,-).

Le présent acte notarié a été constitué au Luxembourg, le jour indiqué sur l'acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie contractante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Venturin, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 avril 2013. Relation: LAC/2013/17358. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2013.

Référence de publication: 2013052555/120.

(130064192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Belfort S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 102.735.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 30 janvier 2013

1. Monsieur Sébastien ANDRE a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

2. Monsieur Fabio GAGGINI a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

3. Monsieur David GIANNETTI a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

4. Monsieur Eric MAGRINI a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

5. Monsieur Xavier SOULARD a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

6. Monsieur Marco VITALE a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

7. Madame Luisa CASSANI-CAROZZA a été reconduite dans ses mandats d'administrateur et de vice-présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

8. Monsieur Vittorio CAROZZA a été reconduit dans ses mandats d'administrateur, d'administrateur-délégué et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

9. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

Luxembourg, le 24 avril 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BELFORT S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013052467/30.

(130064788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Baltoro Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 90.102.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration de la société par voie circulaire en date du 18 avril 2013 que M. Marc SCHMIT, chef-comptable, né le 13 mai 1959 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé aux fonctions d'administrateur en remplacement de Mme Geneviève BLAUEN-ARENDT, démissionnaire. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Sa cooptation sera soumise pour ratification à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des actionnaires.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013052459/15.

(130064807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Covis Pharma Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 164.392.

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 22 avril 2013

En date du 22 avril 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de:

- Monsieur Pieter-Jan van der Meer, en tant que gérant de la classe A, avec effet au 22 avril 2013; et
- Madame Sandrine Bruzzo, en tant que gérant de la classe A, avec effet au 22 avril 2013.

De nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la classe B, avec effet au 18 avril 2013:

- Monsieur William Brett Ingersoll, né le 20 septembre 1963, Utah, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 875, Troisième Avenue, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet au 18 avril 2013 et pour une durée indéterminée;

- Monsieur James Thomas Lenahan, né le 29 décembre 1948, New Brunswick, New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 1586 Hampton Rd, Rydal, PA 19046, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet au 18 avril 2013 et pour une durée indéterminée;

- Monsieur Michael Palmer, né le 23 janvier 1986, Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 875, troisième Avenue, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet au 18 avril 2013 et pour une durée indéterminée; et

- Monsieur Raymond Fairbanks Bourne, né le 26 août 1971, St Petersburg, Floride, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 1111 Metropolitan Avenue, Suite 325, Charlotte, NC 28204, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet au 18 avril 2013 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Gérants de classe A:

Monsieur Faruk Durusu

Monsieur Philippe van den Avenne

Gérants de classe B:

Monsieur Barry Lewis Levinson

Monsieur William Brett Ingersoll

Monsieur James Thomas Lenahan

Monsieur Michael Palmer

Monsieur Raymond Fairbanks Bourne

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2013.

Covis Holdings L.P.

Référence de publication: 2013052504/39.

(130064600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Blade Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 127.604.

En date du 24 avril 2013, l'associé unique de la Société a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Kees-Jan Avis, en tant que gérant A de la Société, est acceptée avec effet au 29 mars 2013.

- Laurent Baucou, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant A de la Société avec effet au 29 mars 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 24 avril 2013.

Référence de publication: 2013052453/14.

(130064711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Argenta Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 27, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 26.881.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du Fonds, tenue en date du 19 avril 2013, de reconduire:

- Monsieur Stefan Duchateau; Président

- Monsieur Geert De Haes; ainsi que

- Monsieur Michel Waterplas

dans leur mandat de Président et d'administrateurs respectifs du Fonds pour une période de 3 ans arrivant à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle du Fonds en 2016, mais aussi de reconduire la société:

- Mazars Luxembourg S.A.

dans ses fonctions de réviseur d'entreprise agréée jusqu'à l'assemblée générale en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 avril 2013.

Référence de publication: 2013052435/17.

(130065002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Bateco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3512 Dudelange, 176-178, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 164.094.

Extrait d'assemblée Générale Extraordinaire du 14 janvier 2013

Résolutions prises:

Après avoir délibéré, l'associé unique prend, les résolutions suivantes:

Première résolution:

Le capital social de la société représenté par cent (100) parts sociales, est réparti comme suit:

	Parts sociales
Monsieur Gonçalves Edinaldo, (gérant de sociétés)	100
Total: cent parts sociales	100

Deuxième résolution:

Accepte la nomination de Monsieur Gonçalves Edinaldo, demeurant au n° 15, Rue Gregorio Lopes P- 2900-050 Setúbal (Portugal), au poste de gérant administratif avec effet au 14 janvier 2013.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant administratif Monsieur Gonçalves Edinaldo.

Fait à Dudelange, le 14 janvier 2013, en 3 exemplaires.

Monsieur Da Conceição Quaresma Antonio /
Monsieur Gonçalves Edinaldo.

Référence de publication: 2013053136/23.

(130064557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

HDF Group International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 153.117.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 25 avril 2013

- Les mandats d'Administrateurs de:

* Madame Christine HALNA du FRETAY, née le 20 février 1955, à Neuilly-sur-Seine (France), demeurant au 115 avenue Henri Martin, 75116 Paris (France),

* Monsieur Chris WETHERHILL, né le 24 septembre 1948 à Leeds (Royaume-Uni) demeurant au Baiclyff, 1 Turtle Bay Crescent, Southampton SN01, Bermudes,

sont renouvelés pour une nouvelle période d'un an. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2014.

- Les mandats d'Administrateurs de Monsieur Melchior de METZ-NOBLAT et de Monsieur Serge KRANCENBLUM ne sont pas renouvelés.

- Monsieur Olivier GRANBOULAN, né le 25 août 1955 à Langeais (France) résidant au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg et Monsieur Jean-Michel MARQ, né le 26 juin 1951 à Hautes Rivières (France) résidant au 5, rue du Parc, L-8301 Strassen sont nommés Administrateurs pour une période de un an. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2014.

- Le mandat de réviseur d'entreprises agréé de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 est reconduit pour une nouvelle période d'un an. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2014.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2013054075/25.

(130066667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

HBG S.A., Société Anonyme,

(anc. Actaler S.A.).

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 161.234.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HBG S.A.

Référence de publication: 2013054071/10.

(130066616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

GIT Worms, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 170.443.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 25 avril 2013, a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Pieter Cornells Jan Avis, en tant que gérant B de la Société, est constatée avec effet au 29 mars 2013.

- La démission de Steven Doyle Shackelford, en tant que gérant A de la Société, est constatée avec effet au 1^{er} avril 2013.

- Margus Jõemaa, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la Société avec effet au 29 mars 2013 et pour une durée indéterminée.

- Andrew Ashton Hyltin, avec adresse professionnelle au 450, South Orange Avenue, Orlando Florida, 32801, États-Unis, est élu nouveau gérant A de la Société avec effet au 1^{er} avril 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 25/04/2013.

Référence de publication: 2013054051/19.

(130066602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

HECF Luxembourg Master 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 885.700,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 125.748.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 25 avril 2013

L'Associé Unique de HECF Luxembourg Master 2 S.à r.l. (la «Société») a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur Kenneth MacRae en tant que gérant B de la Société à partir du 25 avril 2013;

- De nommer:

* Madame Rekha Sookloll, résidant professionnellement au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société à partir du 25 avril 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

HECF Luxembourg Master 2 S.à r.l.

Référence de publication: 2013054078/18.

(130066040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

HECF Luxembourg Master 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 821.900,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 130.005.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 25 avril 2013

L'Associé Unique de HECF Luxembourg Master 3 S.à r.l. (la «Société») a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur Kenneth MacRae en tant que gérant B de la Société à partir du 25 avril 2013;

- De nommer:

* Madame Rekha Sookloll, résidant professionnellement au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société à partir du 25 avril 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

HECF Luxembourg Master 3 S.à r.l.

Référence de publication: 2013054079/18.

(130066039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

HECF Luxembourg Master 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 658.600,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 151.632.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 25 avril 2013

L'Associé Unique de HECF Luxembourg Master 4 S.à r.l. (la «Société») a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur Kenneth MacRae en tant que gérant B de la Société à partir du 25 avril 2013;

- De nommer:

* Madame Rekha Sookloll, résidant professionnellement au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société à partir du avril 25, 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

HECF Luxembourg Master 4 S.à r.l.

Référence de publication: 2013054080/18.

(130066038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

HECF Luxembourg Master 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 988.400,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 117.565.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 25 avril 2013

L'Associé Unique de HECF Luxembourg Master 1 S.à r.l. (ta «Société») a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur Kenneth MacRae en tant que gérant B de la Société à partir du 25 avril 2013;

- De nommer:

* Madame Rekha Sookloll, résidant professionnellement au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société à partir du 25 avril 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

HECF Luxembourg Master 1 S.à r.l.

Référence de publication: 2013054077/18.

(130066041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Inovert SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 62.303.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 25 avril 2013

Ont été ré-élus administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- Monsieur Claes WERKELL, demeurant à 1, Strandvägen, 114 51 Stockholm, Sweden, président,

- Monsieur Eric LECLERC, demeurant à 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald

- Madame Martine KAPP, demeurant à 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald.

A été élu commissaire aux comptes, pour la même période:

- Monsieur Pascal FABECK, demeurant à 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2013054091/17.

(130065920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Grace Lodge Care Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 150.349.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 24 avril 2013

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de M. Robert Brimeyer de son poste de gérant de la société avec effet au 21 avril 2013.

- Nomination de M. Emmanuel Mougeolle, directeur de sociétés, né à Epinal, France, le 3 juillet 1977, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au poste de gérant de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Le Conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Mme Géraldine Schmit, gérant
- M. Emmanuel Mougeolle, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Société

Référence de publication: 2013054031/19.

(130066056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

GPB Credit Risk Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 112.162.

Les décisions suivantes ont été prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 22 avril 2013:

- acceptation de la démission de Monsieur Martinus C.J. Weijermans en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 19 avril 2013;

- nomination, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 19 avril 2013, de Monsieur Patrick van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019;

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé des administrateurs suivants:

- * Madame Florence Rao;
- * Monsieur Patrick van Denzen;
- * Monsieur Jorge Pérez Lozano.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2013.

Pour la Société

Florence Rao

Administrateur

Référence de publication: 2013054057/24.

(130066672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

GMT Global Multi-Strategy, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 130.210.

Le Rapport Annuel audité au 30 juin 2012 et la distribution des dividendes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013054056/10.

(130066426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Dayco Europe China Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.305.

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 19 avril 2013 de la société DAYCO EUROPE CHINA HOLDINGS S.à r.l. les décisions suivantes:

1. Démission du Gérant A suivant à compter du 10 avril 2013:

Monsieur Mark BARBERIO, ayant pour adresse professionnelle 501, John James Audubon Parkway, USA - NY 14226 Amherst.

Election du nouveau Gérant A suivant à compter du 10 avril 2013 pour une durée indéterminée:

Monsieur James Craig Orchard, né le 24 août 1950 à Indiana, États Unis d'Amérique, et ayant pour adresse professionnelle 501, John James Audubon Parkway, One Town Center, 14226 Amherst, États Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DAYCO EUROPE CHINA HOLDINGS S.à r.l.

Jacob Mudde

Gérant B

Référence de publication: 2013053960/20.

(130066241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

HDF Group International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 153.117.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration en date du 25 avril 2013

- Le siège social de la Société est transféré du 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg au 8, rue Dicks L-1417, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2013054074/12.

(130065915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Guardtek S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.050.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 176.609.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé de la Société, Monsieur Guirchaume Abitbol, en date du 4 avril 2013, que ce dernier a souscrit à la constitution de la société Globaam S.à r.l., ayant son siège au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176781, par un apport en nature des 632.310 parts sociales ordinaires qu'il détient dans la Société, de sorte que Globaam S. à r.l. détient à présent 632.310 parts sociales de la Société.

Les parts sociales de la Société sont donc désormais détenues comme suit:

- Soparfi SAS, 417.690 parts sociales;
- Globaam S.à r.l., 632.310 parts sociales;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 25 avril 2013.

Référence de publication: 2013054062/20.

(130065959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Langers et Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 28.573.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 21 décembre 2012

- La cooptation de Monsieur Kevin DE WILDE, employé privé, domicilié professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Philippe STANKO, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2012.

- Les mandats d'Administrateurs de Madame Isabelle SCHUL, employée privée, domiciliée professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg, de Monsieur Kevin DE WILDE, employé privé, domicilié professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg et de Monsieur Raimundo NUBIOLA CIRERA, Administrateur de société, domicilié à 2, Calle Bayas, E- 0100 Llodio, Alva et le mandat de Commissaire aux Comptes de FIN-CONTRÔLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, bâtiment F, L- 1882 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période de 6 ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2018.

Fait à Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Certifié sincère et conforme

LANGERS ET CO S.A.

K. DE WILDE / I. SCHUL

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013054833/22.

(130066857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Jedoso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 169.810.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 26 avril 2013

En date du 26 avril 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Michel RAFFOUL de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Madame Catherine KOCH, née le 12 février 1965 à Sarreguemines, France, ayant comme adresse professionnelle: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2013.

Jedoso S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013054796/18.

(130067197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Küchen, Montage, Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 56.785.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013054808/9.

(130066843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Lloyds TSB International Liquidity, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 29.813.

Faisant suite à l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 Avril 2013, sont renommés administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir en 2014:

- David Thomas
- Jacques Elvinger
- Sian Williams

sont élus administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014 les personnes suivantes:

- Ross Willcox
11-12, Esplanade, St. Helier, Jersey, JE4 8ZU
- Clifford Marr
1, place Bel-Air CH-1211 Genève

les mandats des administrateurs suivants n'ont pas été renouvelés:

- Christopher Gowland;
- Peter Duynslaeger;

est réélu réviseur d'entreprises agréé jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014:

- PricewaterhouseCoopers Société Coopérative

400 route d'Esch, L-1014 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Avril 2013.

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2013054843/27.

(130067597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Herald Level 2 Lux Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 114.436.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2013.

Référence de publication: 2013054066/10.

(130066575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Tartibulle, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 22, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 176.784.

STATUTS

L'an deux mille treize, le douzième jour d'avril.

Pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- Madame Estelle ZIGLIO, commerçante, née le 15 août 1973 à Strasbourg (France), demeurant à L-5231 Sandweiler, 85, rue d'Itzig.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes, par la personne comparante, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un ou plusieurs établissements avec petite restauration et débits de boissons non-alcooliques.

La Société a également comme objet le commerce de produits alimentaires en détail ainsi qu'en gros ainsi que la vente à emporter de produits de petite restauration et la livraison à domicile de produits alimentaires.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «Tartibulle».

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Koerich.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent cinquante euros (EUR 150,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième mardi du mois de mai de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire:

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération:

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, la comparante pré-qualifiée, déclare souscrire cent (100) parts sociales comme suit:

- Madame Estelle ZIGLIO, pré-qualifiée, -cent parts	100 parts
TOTAL: cent parts sociales	100 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de quinze mille euros (EUR 15.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de neuf cents euros (EUR 900,-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante pré-qualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoquée, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2.- Est nommée gérante unique de la Société pour une durée indéterminée:
 - Madame Estelle ZIGLIO, commerçante, née le 15 août 1973 à Strasbourg (France), demeurant à L-5231 Sandweiler, 85, rue d'Itzig.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante unique.
- 4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-8399 Windhof, 22, rue de l'Industrie.

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. ZIGLIO, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 15 avril 2013. Relation : DIE/2013/4892. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 24 avril 2013.

Référence de publication: 2013053041/152.

(130064879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Graphicom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 36.137.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013054059/10.

(130066407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

**HBG S.A., Société Anonyme,
(anc. Actaler S.A.).**

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 161.234.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HBG S.A.

Référence de publication: 2013054072/10.

(130066627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Globe Luxembourg SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 176.822.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the on the sixteenth of April.

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. GLOBE LUXEMBOURG, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg trade and companies register and with a share capital of USD 20,000, represented by George Owen, lawyer, with his professional address at 33, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg (the General Partner); and

2. STICHTING LUXISSUER NETHERLANDS I, a foundation (stichting) incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office at Fred. Roeskestraat 123, 1076 EE, Amsterdam, The Netherlands, duly represented by George Owen, lawyer, with his professional address at 33, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, pursuant to a proxy given in Amsterdam on 15 April 2013 (the Limited Partner).

Hereinafter the Limited Partner and the General Partner will be referred to individually as a Shareholder and collectively as the Shareholders.

Such proxies, after signature ne varietur by the proxy holder(s) of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with it.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to record as follows the articles of association of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) (the Articles) which they form between themselves.

Art. 1. Denomination and Form. There exists a partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name of "Globe Luxembourg SCA" (the Company).

Art. 2. Term of Company - Dissolution. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

The Company shall not be dissolved in case the General Partner resigns or in case of his death, legal incapacity or inability to act.

The Company may be dissolved with the consent of the General Partner by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles, as prescribed in Article 19 hereto as well as by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

Art. 3. Corporate Objects. The corporate objects of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

The Company may acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the risks relating to the holding or property of claims, receivables and/or other goods or assets (including securities of any kind), either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities of any kind whose value or return is linked to these risks. The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, claims, receivables and/or assets, by guaranteeing the liabilities or commitments of third parties or by binding itself in any other way.

The Company may borrow in any form. It may enter into a type of loan agreement and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including on a stand alone basis or one or more issue programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects.

Art. 4. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the General Partner. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner.

In the event that the General Partner determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg partnership limited by shares.

Art. 5. Share Capital. The subscribed share capital of the Company is set at USD 45.000,00 (forty five thousand US Dollars) consisting of 44,999 (forty four thousand nine hundred and ninety nine) limited shares in registered form and 1 (one) unlimited share in registered form, with a par value of USD 1 (one US Dollar) each.

The extraordinary meeting of Shareholders, resolving in the manner required for the amendment of these Articles, and with the consent of the General Partner, may increase the subscribed share capital.

The General Partner is hereby authorised and instructed to determine the conditions attaching to any subscription, or it may from time to time resolve to effect such whole or partial increase upon the conversion of any net profit of the Company into capital and the attribution of fully-paid shares to shareholders in lieu of dividends.

The General Partner is further authorised to issue convertible bonds or assimilated instruments or bonds with subscription rights or to issue any debt financial instruments convertible into shares under the conditions to be set by the General Partner.

The Company will recognise only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

The limited shares of the Company shall and will continue to be in the registered form. The unlimited share(s) is (are) and will continue to be in the registered form.

A register of the registered shares shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

Unpaid amounts, if any, on issued and outstanding shares may be called at any time at the discretion of the General Partner, provided however that calls shall be made on all the shares in the same proportion and at the same time.

Art. 6. Repurchasing of Shares. The Company is authorised to repurchase its own shares within the limits set by article 49-2 of the Companies Act. A repurchase of shares must be approved by a resolution at a meeting of Shareholders with the consent of the General Partner.

Art. 7. Liability of Shareholders. The owners of limited shares are only liable up to the amount of their capital contribution made to the Company.

The General Partner's liability shall be unlimited.

Art. 8. Meetings of Shareholders. The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the first Wednesday in March of each year at 10.00 a.m.. If such day is a bank holiday in the city of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

All general meetings shall be chaired by the General Partner.

Any Shareholder may participate in a general meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 9. Notice, Quorum, Proxies, Majority. The notice periods and quorum rules required by law shall apply with respect to the meetings of Shareholders of the Company, as well as with respect to the conduct of such meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing whether in original or by telefax, cable, telegram or telex.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of Shareholders will be passed by a simple majority of those present or represented and voting with the consent of the General Partner.

The General Partner may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any meeting of Shareholders.

Art. 10. Convening Notice. Shareholders' meetings shall be convened by the General Partner or by the Supervisory Board (as defined in Article 15). Convening notices for every shareholders' meeting shall contain the agenda.

Notices by mail shall be sent eight days before the meeting to registered Shareholders, at the Shareholder's address on record in the register of Shareholders.

Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letters only.

If all the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 11. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. Except in the case of a dissolution and liquidation of the Company following a withdrawal of the General Partner, as explained in Article 2 above and Article 18 below, it may only resolve on any item whatsoever only with the agreement of the General Partner.

Art. 12. Management. The Company shall be managed by the General Partner who shall be the liable partner (actionnaire - gerant - commandite) and who shall be personally, jointly and severally liable with the Company for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest which are not expressly reserved by law or by these Articles to the meeting of Shareholders or to the Supervisory Board (as defined in Article 15).

The General Partner shall namely have the power on behalf and in the name of the Company to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary or advisable or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the General Partner shall have, and shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

Art. 13. Authorised Signature. The Company shall be bound by the corporate signature of the General Partner or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General Partner as the General Partner shall determine in his discretion, except that such authority may not be conferred to a Limited Partner of the Company.

Art. 14. No Remuneration of General Partner. The General Partner and the members of the General Partner shall receive no remuneration from the Company.

Art. 15. Supervision. The Company is supervised by a supervisory board or by one or more certified auditors (réviseur d'entreprise agréé), in the latter case where such appointment as required by the law or where such appointment is permitted by law and chosen by the Company (the supervisory board and the certified auditor both referred to as the "Supervisory Board").

The general meeting appoints the members of the Supervisory Board and determines their number, remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six (6) years. In case the members of the Supervisory Board are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for six (6) years from the date of their election.

The members of the Supervisory Board may be re-appointed.

Art. 16. Accounting Year - Accounts. The accounting year of the Company shall begin on 1 January and it shall terminate on 31 December of each year.

The accounts of the Company shall be expressed in euros or US Dollars.

Art. 17. Allocation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent. (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent. (10%) of the share capital of the Company as stated in Article 5 hereof as increased or reduced from time to time.

The General Partner shall determine how the annual net profits shall be disposed of and it shall decide to pay dividends from time to time, as it, in its discretion, believes to suit best the corporate purpose and policy of the Company. The general meeting of Shareholders shall have to approve the General Partner's decision to pay dividends as well as the profit allocation proposed by the General Partner.

The dividends may be paid in euros or in any other currency determined by the General Partner and they may be paid at such places and times as may be determined by the General Partner.

The General Partner may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act.

Art. 18. Dissolution and Liquidation. The Company may be voluntarily dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders with the consent of the General Partner as indicated in the above Article 2.

The liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be natural persons or legal entities) named by the general meeting of Shareholders which shall also determine their powers and their remuneration.

Art. 19. Amendments. These Articles may be amended from time to time by a general meeting of Shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg, and subject to the consent of the General Partner.

Art. 20. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined by application of the provisions of Luxembourg law, and, in particular, the Companies Act.

Transitory provisions

(1) The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2013.

(2) The first annual general meeting of Shareholders shall be held in the year 2014, in particular to approve the accounts of the first financial year.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

GLOBE LUXEMBOURG, prenamed	1 (one) unlimited share
STICHTING LUXISSUER NETHERLANDS I, prenamed	44,999 (forty four thousand nine hundred and ninety nine) limited shares:
Total (unlimited and limited shares)	45.000 (forty five thousand shares)

All limited shares and the unlimited share(s) have been fully paid up by contribution in cash, so that the paid-in share capital is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Estimation of expenses

The appearing parties declare that the expenses, costs, fees or charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of its incorporation amount approximately to EUR 1.200.-.

General Meeting of shareholders

The appearing parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as having been duly convened, immediately proceeded to the holding of a general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, the Shareholders passed with the consent of the General Partner, the following resolutions by unanimous vote:

1. That the address of the registered office of the Company be 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.
2. that there be appointed PriceWaterhouseCoopers (PwC), 400, route d'Esch, L - 1471 Luxembourg as independent auditor (réviseur d'entreprise agréée) and supervisory board of the Company;

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present Articles are worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

In witness whereof we, the undersigned notary, have set our hand and seal on the day and year first hereabove written.

The document having been read to the proxy holder(s) of the appearing parties, said proxy holder(s) signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le seize avril.

Par devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch.

ONT COMPARU:

1. GLOBE LUXEMBOURG, établie au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, ayant un capital social de USD 20,000, ici représenté par George Owen, avocat, ayant son adresse professionnelle au 33, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé (l'Actionnaire Commandité);

2. STICHTING LUXISSUER NETHERLANDS I, une fondation (Stichting), demeurant à Fred. Roeskestraat 123, 1076 EE, Amsterdam, Pays-bas, ici représenté par George Owen, avocat, ayant son adresse professionnelle au 33, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé (l'Actionnaire Commanditaire).

Ci-après l'Actionnaire Commandité et l'Actionnaire Commanditaire sont désignés individuellement l'Actionnaire et ensemble les Actionnaires.

Lesquelles procurations, signées ne varietur par le(s) mandataire(s) des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Les parties comparantes, ès-qualités en vertu desquelles elles agissent, ont demandé au notaire d'arrêter les statuts constitutifs d'une société en commandite par actions (les Statuts) qu'elles forment entre elles.

Art. 1^{er}. Dénomination et Forme. Il existe une société en commandite par actions sous la dénomination de "GLOBE LUXEMBOURG SCA" (la Société).

Art. 2. Durée de la Société - Dissolution. La Société est établie pour une durée illimitée.

La Société n'est pas dissoute par le retrait de l'Actionnaire Commandité, ou par son décès, son incapacité légale ou son incapacité d'agir.

La Société peut être dissoute avec le consentement de l'Actionnaire Commandité par résolution des Actionnaires prise de la manière requise pour une modification des Statuts, telle que prescrite par l'Article 19 des Statuts et la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Art. 3. Objet social. La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre facilité

de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut acquérir ou assumer, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la détention ou la propriété de titres, de créances et de tous biens ou actifs (incluant des valeurs mobilières de toutes sortes), mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, et/ou les risques liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépendent de ces risques. La Société peut supporter ces risques en acquérant par tout moyen les titres, créances et/ou actifs, en garantissant les dettes ou les engagements de tiers ou en s'obligeant de toute autre manière.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et d'actions, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil de l'Actionnaire Commandité. Il peut être créé des succursales ou d'autres bureaux à Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'Actionnaire Commandité.

Au cas où l'Actionnaire Commandité estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale du siège social de la Société, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société en commandite par actions luxembourgeoise.

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à USD 45.000,00 (quarante-cinq mille dollars US) consistant en 49,999 (quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix neuf) actions de commandité et 1 (une) action de commanditaire d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar US) chacune.

L'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires, délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts, et avec le consentement de l'Actionnaire Commandité, pourra augmenter le montant du capital social souscrit.

L'Actionnaire Commandité est par les présentes autorisé et mandaté de fixer les conditions de toute souscription, ou il peut de temps à autre décider de réaliser une telle augmentation totale ou partielle par la conversion de tout bénéfice net de la Société en capital et par attribution d'actions entièrement libérées aux Actionnaires au lieu de dividendes.

L'Actionnaire Commandité est encore autorisé à émettre des obligations convertibles ou des titres comparables ou des obligations avec droits de souscription ou d'émettre des instruments d'emprunts convertibles en actions aux conditions fixées par l'Actionnaire Commandité.

La Société ne reconnaît qu'un détenteur par action; si une action est détenue par plus d'une personne, la Société est en droit de suspendre l'exercice des droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme seul détenteur à l'égard de la Société.

Les actions de commanditaire de la Société sont et resteront sous la forme nominative. Les actions de commandité de la Société sont et resteront sous forme nominative.

Un registre des actions nominatives sera tenu au siège social de la Société. Ce registre contiendra le nom de chaque Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que le transfert de ces actions et les dates de ces transferts.

Les montants non libérés, le cas échéant, sur des actions émises et souscrites peuvent être appelés à n'importe quel moment par l'Actionnaire Commandité, pourvu que ces appels de fonds soient faits sur toutes les actions dans la même proportion et au même moment.

Art. 6. Rachat d'actions. La Société est autorisée à racheter ses propres actions dans les limites fixées par l'article 49-2 de la Loi de 1915. Un rachat d'actions doit être approuvé par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires avec l'accord de l'Actionnaire Commandité.

Art. 7. Responsabilité des Actionnaires. Les propriétaires d'actions de commanditaire ne sont responsables qu'à concurrence du montant de leur contribution au capital de la Société.

La responsabilité de l'Actionnaire Commandité est illimitée.

Art. 8. Assemblées des Actionnaires. L'assemblée générale ordinaire des Actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation le 1^{er} Mercredi du mois de mars à 10 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des Actionnaires pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Toutes les assemblées générales seront présidées par l'Actionnaire Commandité.

Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à la réunion.

Art. 9. Avis de convocation, Quorum, Procurations, Majorité. Les délais de convocation et les quorums requis par la Loi de 1915 seront applicables aux assemblées des Actionnaires de la Société ainsi qu'à la conduite des assemblées, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque Actionnaire pourra prendre part aux assemblées des Actionnaires en désignant par écrit, soit par original, soit par téléfax, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

Sauf si prévu autrement par la Loi de 1915 ou par les Statuts, des résolutions proposées à une assemblée générale des Actionnaires seront approuvées par la majorité simple de ceux présents ou représentés et votants, avec l'accord de l'Actionnaire Commandité.

L'Actionnaire Commandité peut fixer toutes les autres conditions qui doivent être remplies par les Actionnaires pour qu'ils puissent participer à l'assemblée des Actionnaires.

Art. 10. Avis de convocation. Les assemblées des Actionnaires seront convoquées par l'Actionnaire Commandité ou par le Conseil de Surveillance (tel que défini à l'Article 15). La convocation indique l'ordre du jour.

La convocation est adressée par lettre recommandée au moins huit jours avant la date de l'assemblée à chaque Actionnaire détenant des actions nominatives, à l'adresse indiquée sur le registre des actions.

Si toutes les actions sont des actions nominatives, la convocation peut se faire par lettre recommandée seulement.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des Actionnaires, et affirment avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Pouvoirs de l'assemblée des Actionnaires. Toute assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'ensemble des Actionnaires de la Société. Elle ne peut prendre n'importe quelle résolution qu'avec le consentement de l'Actionnaire Commandité sauf dans le cas décrit dans l'Article 18 des Statuts, en cas de dissolution et liquidation de la Société suite au retrait de l'Actionnaire Commandité.

Art. 12. Administration. La Société sera administrée par l'Actionnaire Commandité qui sera l'actionnaire responsable (actionnaire - gérant - commandité) et qui sera personnellement, conjointement et solidairement responsable avec la Société de toutes les dettes qui ne peuvent être acquittées grâce aux avoirs de la Société.

L'Actionnaire Commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société qui ne sont pas expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'assemblée des Actionnaires ou au Conseil de Surveillance (tel que défini à l'Article 15 ci-dessous).

L'Actionnaire Commandité aura entre autres le pouvoir de mener à bien tous actes ayant trait aux objets de la Société au nom et pour le compte de la Société et d'accomplir tous actes, de conclure et d'exécuter tout contrat et tout engagement qui lui semble nécessaire, conseillé ou accessoire à ces objets. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé, l'Actionnaire Commandité aura et disposera, à sa discrétion, de la pleine autorité pour exercer, au nom et pour le compte de la Société, tous les droits et pouvoirs nécessaires ou utiles afin de mener à bien les objets de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées. La Société sera engagée par la signature de l'Actionnaire Commandité ou par la signature individuelle ou conjointe de toute autre personne à laquelle des pouvoirs de signature auront été délégués par l'Actionnaire Commandité à son entière discrétion, sous la réserve qu'aucun pouvoir de signature ne pourra être confié à un Actionnaire Commanditaire.

Art. 14. Absence de rémunération de l'Actionnaire Commandité. L'Actionnaire Commandité et les associés de l'Actionnaire Commandité ne recevront aucune rémunération de la Société.

Art. 15. Surveillance. La Société est supervisée par un conseil de surveillance ou un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans ce dernier cas lorsque leur nomination est requise par la loi ou qu'il est autorisé par la loi et choisi par la Société (le conseil de surveillance et le réviseur d'entreprises agréé sont tous deux désignés comme le Conseil de Surveillance).

L'assemblée générale nomme les membres du Conseil de Surveillance et détermine leurs nombres, leurs rémunérations et le terme de leurs mandats. La nomination ne peut cependant excéder une période de six (6) ans. Dans le cas où l'un des membres du Conseil de Surveillance est nommé sans indication de la durée de son mandat, il est réputé être élu pour une durée de six (6) ans à partir de son élection.

Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être réélus.

Art. 16. Exercice social - Comptes sociaux. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Les comptes sociaux de la Société seront exprimés en euro ou dollars US.

Art. 17. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice annuel net de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la Loi de 1915. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société fixé à l'Article 5 des Statuts tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre.

L'Actionnaire Commandité déterminera comment les bénéfices seront affectés et il décidera de payer des dividendes de temps à autre comme il estime, à sa discrétion, convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société. L'assemblée générale des Actionnaires devra approuver la décision de l'Actionnaire Commandité de verser des dividendes ainsi que l'affectation des résultats qu'il propose.

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise fixée par l'Actionnaire Commandité. Ils peuvent être payés aux lieux et places déterminés par l'Actionnaire Commandité.

L'Actionnaire Commandité peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi de 1915.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être volontairement dissoute par décision de l'assemblée des Actionnaires avec le consentement de l'Actionnaire Commandité ou avec l'expiration de son terme tel qu'indiqué à l'Article 2 ci-dessus.

La liquidation devra être effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) désignées par l'assemblée générale des Actionnaires, qui fixera également leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents statuts peuvent être modifiés de temps à autre par l'assemblée générale des Actionnaires, sous réserve des conditions de quorum et de vote stipulées par le droit luxembourgeois et sous réserve de l'obtention du consentement de l'Actionnaire Commandité.

Art. 20. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies par les Statuts seront tranchées par référence au droit luxembourgeois et, en particulier la Loi de 1915.

Dispositions transitoires

(1) Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 Décembre 2013.

(2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014, afin notamment d'approuver les comptes du premier exercice.

Souscription et Paiement

Les Statuts ainsi établis, les parties susnommées ont souscrit les actions comme suit:

GLOBE LUXEMBOURG, prenamed	1 (one) unlimited share
STICHTING LUXISSUER NETHERLANDS I, prenamed	44,999 (forty four thousand nine hundred and ninety nine) limited shares:
Total (unlimited and limited shares)	45.000 (forty five thousand shares)

Toutes les actions de commanditaire et de commandité ont été entièrement libérées par apport en espèces, de sorte que le capital libéré est à la libre disposition de la SCA, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Estimation des frais

Les comparants déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de EUR 1.200.-.

Assemblée générale des actionnaires

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, les Actionnaires ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes, avec le consentement de l'Actionnaire Commandité:

1. Le siège social de la Société est fixé au 13-15 avenue de Liberté, L-1931 Luxembourg.

2. PriceWaterhouseCoopers (PwC), ayant son adresse professionnelle au 400, route d'Esch, L - 1471 Luxembourg est nommé réviseur d'entreprise agréé et Conseil de Surveillance de la Société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, les Statuts sont établis en anglais, suivi d'une traduction française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Owen, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 17 avril 2013. Relation: RED/2013/623. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 25 avril 2013.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2013054028/430.

(130066144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

USG ChinaLux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 119.341.

RECTIFICATIF

- Cet avis remplace le dépôt enregistré et déposé au registre de commerce des sociétés de Luxembourg le 12 décembre 2006 sous la référence L060134689 indiquant la nomination de Lux Business Management S.à r.l., en tant que gérant A. Il est porté à la connaissance des tiers que la société Lux Business Management S.à r.l. est un gérant de classe B.

Le conseil de gérance se compose comme suit:

Gérants de Classe A

- Monsieur David Ricky Lowes, gérant de classe A, avec adresse professionnelle au 550 West Adams Street, Chicago, Illinois 60661, USA.

- Madame Jennifer Scanlon, gérant de classe A, avec adresse professionnelle au 550 West Adams Street, Chicago, Illinois 60661, USA.

- Monsieur Dan Ryan, gérant de classe A, avec adresse professionnelle au 550 West Adams Street, Chicago, Illinois 60661, USA.

Gérants de Classe B

- La société Lux Business Management S.à r.l., gérant de classe B, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163-Luxembourg.

- Monsieur Gilles Jacquet, gérant de classe B, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

- Madame Bérénice Kunnari, gérant de classe B, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 avril 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013053082/31.

(130064729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

East Comedy Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 20, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 136.196.

Il résulte de la résolution écrite de l'actionnaire unique datée du 25 avril 2013 que:

- les administrateurs sortants:

* Mme Anna CROCI, économiste, avec adresse professionnelle Via Clemente Maraini, 39, CH-6902 Lugano, également Présidente du Conseil d'Administration,

* Mme Annie SWETENHAM, administrateur,

* Mme Geneviève BLAUEN-ARENDT, administrateur de sociétés, toutes deux avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg,

- le commissaire aux comptes sortant:

* M. Marco RIES, réviseur d'entreprises agréé, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg,

ont été reconduits dans leurs fonctions respectives de telle sorte que leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2019.

Il résulte, d'autre part, d'une résolution du Conseil d'Administration datée également du 25 avril 2013, que Mme Anna CROCI a également été reconduite dans son mandat d'administrateur-délégué avec pouvoir d'engager valablement la Société par sa seule signature pour la même durée, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2019.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013053977/24.

(130066318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Euler Hermes Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 36.134.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 24 avril 2013

«

- L'Assemblée décide d'élire Administrateurs:

Monsieur Benoît des CRESSONNIERES,

Monsieur Christian FELTESSE,

Madame Gaëlle SOUBIGOU,

Monsieur Alain ANSALDI, demeurant professionnellement 1, place des saisons F-92048 Paris La Défense, France.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

- L'assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

KPMG Luxembourg

9, allée Scheffer

L-2520 LUXEMBOURG

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2013.»

Pour la société EULER HERMES RE

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013053986/25.

(130066215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Invista European RE Monheim PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.740.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 avril 2013.

Référence de publication: 2013054094/10.

(130065924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Eucléide SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 81.364.

EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle du 27 juillet 2012 a renouvelé les mandats

- de l'administrateur et administrateur délégué

M. Jean-Michel BENARD, ingénieur, 6, Allée de la Pelletière, F-92380 Garches,

- des administrateurs

M. Guy PORRE, ingénieur, 5, Queensberry Place, SW7 GB-Londres,

Mme. Ann Elisabeth BENARD, chef de cabine, 6, Allée de la Pelletière, F-92380 Garches,

- et du commissaire aux comptes

FIDEX AUDIT S.à r.l., RCS Luxembourg B48513, 21, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,
jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

Pour EUCLEIDE S.A.

Société Anonyme

Pour SOFINEX S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013053998/21.

(130066463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

TS Redigaffi Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.271.175,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.267.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 avril 2013.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2013054391/17.

(130065984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.